



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE	265
2.	2011 06 149 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	265
3.	2011 06 150 AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE NOTARIÉ AVEC FRANCE VEILLEUX ET JEAN JEANNERET.....	265
4.	2011 06 151 AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE GAÉTAN ROY ...	266
5.	2011 06 152 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE	266



Que le conseil municipal autorise madame le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la présente vente.

VOTE : POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉE.

4. 2011 06 151 Autorisation à signer le contrat de vente Gaétan Roy

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat-vente dans le secteur résidentiel *Les Collines-Paisibles* entre la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et monsieur Gaétan Roy a été signée en date du 2 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le contrat d'achat du terrain sera au nom de monsieur Gaétan Roy;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU:

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la vente du terrain résidentiel n° 20 du secteur *Les Collines-Paisibles* de 5 625.13 mètres carrés tel que désigné sur le plan de l'arpenteur-géomètre en date du 11 novembre 2009, sur le lot 9A-20 du rang 9 du cadastre du Canton de Clifton et qui est situé dans la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tel que décrit à la promesse d'achat-vente;

Que l'acte de vente final sera consenti pour et en considération de la somme totale de seize mille dollars (16 000 \$) incluant les taxes et payable en totalité à la signature du contrat devant notaire;

Que le conseil municipal autorise madame le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la présente vente.

VOTE : POUR: 4 CONTRE: 0 ADOPTÉE.

5. 2011 06 152 Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance extraordinaire du 13 juin 2011 à 20 h 35

VOTE : POUR: 6 CONTRE: 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, Maire

Je, Linda Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fautoux

Directeur général et secrétaire-trésorier